

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juin 2017
Rapporteur :
Monsieur Piero RAINERO

N° 66

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 05/07/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/07/2017 (accusé de réception du 05/07/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Voeu déposé par M. Piero Rainero

Après avoir délibéré (10 abstentions ; 39 suffrages exprimés dont 39 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter le vœu suivant, déposé par M. Piero Rainero :

« A l'intention de Madame Elisabeth Borne, Ministre de la transition écologique chargée des transports et de Monsieur Loïg Chesnais-Girard, président du Conseil Régional de Bretagne.

La mise en service le 2 juillet prochain de la LGV en Bretagne s'accompagne de modifications de la desserte par les TER qui affectent les déplacements des usagers du quotidien : personnes se rendant à leur travail, scolaires et étudiants.

Les habitants de notre ville et de toute la Cornouaille sont directement concernés.

Par exemple s'agissant de la gare de Quimper :

Pour la destination de Rennes le dernier TER direct du matin partira à 6H38, et en fin de journée, de Rennes vers Quimper, il n'y aura que 2 TER directs après 16H, le dernier étant à 17H35.

Pour la destination d'Auray il ne restera que 3 TER directs avant 10H au départ de Quimper contre 6 actuellement, et pour Lorient il n'en restera plus que 3 avant 8h contre 6 auparavant.

Quant à se reporter sur les TGV, les tarifs sont plus élevés et les places ne sont pas réservées pour les titulaires de la carte Korrigo.

De plus, il importe de mieux coordonner aux nouveaux horaires des TGV ceux des lignes de cars du conseil départemental desservant les gares de Quimper et de Brest.

L'arrivée à Quimper de la grande vitesse ne doit pas conduire à une baisse de la qualité de la desserte ferroviaire régionale qui se traduirait par le report sur la route d'une partie du trafic voyageurs au bénéfice des sociétés privées de transport.

Le transport ferroviaire répond à une nécessité de service public pour les usagers, qui n'ont souvent pas d'autre choix, et pour le développement harmonieux des territoires qu'il dessert. Il répond aussi à des exigences de sécurité et à des impératifs écologiques incontournables.

Le conseil municipal de Quimper demande par conséquent à Madame la Ministre de la transition écologique chargée des transports et à Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne de rechercher avec la SNCF, en lien avec les élus concernés, les syndicats de personnels, les représentants des différents collectifs de défense des usagers, les solutions les plus adaptées aux problèmes qui restent posés : horaires, cadencement des TER et tarifications. »